

LesEchos.fr

La conformité allée au droit

LAURENCE NEUER | LE 15/12/2014 À 01:00



chaque salarié - Photo Bayer HealthCare AG

Pour endiguer les risques de corruption, de conflits d'intérêts et de scandales sanitaires, les juristes du laboratoire Bayer HealthCare sont chargés de bâtir des remparts juridiques.

On ne frappe pas à la porte du pôle HealthCare de Bayer par hasard. Le juriste qui met son talent au service de l'inventeur de l'aspirine est forcément un être passionné et engagé. « *Le rôle du juriste a beaucoup évolué, il est devenu un réel business partner proche du terrain et proactif. Il accompagne la réflexion stratégique de l'entreprise et doit faire face à deux grands défis : la jungle réglementaire et la judiciarisation du secteur de la santé* », résume Laurent Pitet, directeur juridique et Compliance Officer chez Bayer HealthCare.

Acteur clef de ce secteur ultraréglementé, l'équipe juridique maison participe à la réputation de l'entreprise, guettée par les risques de la corruption, les conflits d'intérêts et bien sûr les scandales sanitaires. Elle est impliquée à chaque stade du processus d'élaboration, de fabrication et de commercialisation des produits de santé. « *Nous intervenons dès la recherche clinique et veillons à ce qu'à aucun moment la loi et l'éthique ne soient malmenées* », précise Laurent Pitet.

Ethique et transparence

L'éthique, c'est d'abord et avant tout le respect de la réglementation applicable. A cet effet, l'entreprise met l'accent sur la formation. Son personnel, y compris les visiteurs médicaux, mais aussi des acteurs périphériques, sont formés aux règles clefs du secteur. Avant de sortir de l'entreprise, chaque document concernant un produit pharmaceutique est contrôlé et validé par la direction réglementaire, la direction juridique et la direction médicale du groupe.

L'autre volet de l'éthique, c'est la transparence que Bayer cultive avec un sens aigu du perfectionnisme. Un « code de conduite » extrêmement rigoureux régit les relations du laboratoire avec son environnement extérieur : professionnels de santé (médecin, pharmaciens...), autorités de régulation, haute autorité de santé, patients... Très concernée par les risques de corruption qui obligent notamment chaque salarié à déclarer le moindre avantage consenti à des tiers supérieur à 10 euros, Bayer HealthCare a édifié de solides remparts juridiques. « *Notre "anti-corruption manual" est au plus haut standard de l'industrie pharmaceutique. Il va au-delà de la réglementation applicable. Chaque employé et visiteur médical en a un exemplaire avec lui* », assure le responsable juridique. Cette approche de l'éthique, c'est le « *supplément d'âme* » du groupe, ajoute-t-il.

Double évaluation annuelle

La compliance ne serait pas complète si elle n'englobait pas ceux qui sont en charge de la faire respecter. Chaque juriste fait l'objet d'une double évaluation annuelle, business et comportementale, qui va de l'optimisation

du temps de rédaction d'un contrat à l'efficacité d'une méthode mise en place pour identifier des contrefacteurs en passant par le succès d'un procès mettant en cause l'entreprise. Pour être au sommet de leurs performances, les juristes sont intégrés dans les directions de l'entreprise de façon à acquérir une expertise complète sur le produit ou le secteur auquel ils sont affectés. Ainsi, périodiquement, ils accompagnent les visiteurs médicaux dans leurs déplacements, se rendent sur le terrain, notamment au sein des cabinets médicaux et dans les hôpitaux.

Hormis la valeur d'engagement, l'agilité intellectuelle est cette autre qualité de l'homme et la femme de loi qui jonglent avec plusieurs matières : recherche clinique sur un futur médicament, publicité, droit de la concurrence... Le juriste est aussi l'un des membres du groupe « gestion de crise » et siège donc aux côtés du directeur de la communication, du directeur médical et du pharmacien responsable.

D'autant que si la class action est introduite en matière de santé comme cela a été récemment annoncé, le laboratoire s'attend à de nombreuses actions de groupe. « *Cette procédure va se surajouter aux mécanismes d'indemnisations des patients qui sont déjà nombreux, elle va coûter cher et augurer d'un succès aléatoire et lointain* », pressent Laurent Pitet. Et ce dernier le dit tout net : « *La class action sera un frein à l'innovation.* » En attendant, la direction juridique de la branche HealthCare de Bayer continue d'innover. « *On ne subit plus le droit, nous lui donnons une dimension stratégique pour accompagner l'entreprise dans toutes ses décisions* » pourrait être sa devise.●